

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Band:** 38 (1902)  
**Heft:** 143

**Vereinsnachrichten:** Rapport des Commissaires-Vérificateurs de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles, pour l'exercice de 1901

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## RAPPORT

des Commissaires-Vérificateurs de la Société vaudoise des Sciences  
naturelles, pour l'exercice de 1901.

Monsieur le Président et Messieurs,

Le contrôle et le pointage des comptes de la Société pour l'exercice de l'année écoulée 1901, faits par les commissaires-vérificateurs soussignés, ont donné les résultats suivants :

A. *Situation générale au 31 décembre 1901.* — L'*actif* de notre Société s'élevait à ce jour à 78 326 fr. 70, dont 77 195 fr. représentés par les titres de notre rentier déposés à la Banque cantonale, et 1131 fr. 70 rates d'intérêts.

Comme mutation intéressant notre rentier, nous avons à enregistrer l'achat de deux obligations « Commune du Châtelard » à 4 % pour 1000 fr. et le remboursement d'une obligation franco-canadienne à 3,4 % par 500 fr.

Le *passif*, représenté par notre dette à créanciers divers, étant de 2123 fr. 25, notre capital se trouve réduit à 76 132 fr. 45.

Comme il était de 78 305 fr. au 31 décembre 1900 et que la plus-value de notre rentier sur l'exercice précédent a été évaluée à 1200 fr., notre capital a donc subi, pendant l'exercice écoulé, une réduction de 3322 fr. 55.

B. Le *compte général* dénote une *recette totale* de

7163 fr. 30 (prévision du budget 7170 fr.) et une *dépense totale* de 10 728 fr. 05 (au lieu de 7170 fr. prévus par le budget).

Nous avons donc dépensé 3564 fr. 75 en plus de nos recettes.

Cet excédent considérable de dépenses porte principalement sur les deux postes *Bulletin* et *Frais d'administration*.

En effet, *l'édition de notre Bulletin*, au lieu des 4400 fr. prévus, nous a coûté 7311 fr., et les *frais d'administration* ont dépassé de 800 fr. environ les prévisions budgétaires.

Les dépenses concernant le Fonds de Rumine ont été de 475 fr. 60.

Notre *solde en caisse* au 31 décembre, non seulement était nul, mais nous avons à cette date un découvert de 1848 fr. 95.

L'examen des livres et des pièces annexées a montré que notre *comptabilité* est bien tenue, en ordre et à jour.

La situation actuelle nous suggère les observations suivantes :

1° Les desiderata émis dans le rapport de la Commission de gestion de l'année précédente (1900) ont reçu satisfaction soit du comité sorti de charge, soit du comité actuel ;

2° La situation actuelle et la réduction très notable de notre capital nous paraissent imposer une *politique de stricte économie* en ce qui concerne les dépenses pour l'édition de notre Bulletin et les frais d'administration.

Ces derniers vont constamment en augmentant et il est à désirer que le comité actuel et les comités futurs cherchent à réaliser certaines économies qui nous paraissent possibles, portant, par exemple, sur les frais de convocation par l'Adresse-Office ;

3° Nous estimons que les frais d'installation des appareils de chauffage, s'élevant à 146 fr., que nous avons payés, devaient être supportés par l'Etat de Vaud aux termes de la convention;

4° Il nous paraît nécessaire d'assurer notre mobilier et nos périodiques pour une somme de 2000 fr. environ;

5° La ferme des annonces sur la couverture de notre Bulletin devrait être allouée à l'intéressé contre une redevance annuelle à fixer.

C. La *bibliothèque* est maintenant en bon ordre, grâce au travail et au dévouement du comité et du bibliothécaire, M. Meylan. Ce service fonctionne très régulièrement et à l'entière satisfaction des intéressés.

Il est à désirer que la *collection de notre Bulletin* destinée à rester à la salle de lecture, soit complétée et mise à jour jusqu'au dernier fascicule paru inclusivement.

Nous vous proposons, Messieurs, de donner décharge au comité pour 1901, des comptes de la Société.

D<sup>r</sup> J. AMANN.      D<sup>r</sup> Paul JACCARD.

A. BERGEAUD.

